

SERVICE IMPOTS DES ENTREPRISES PARIS 6E-7E

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

9 PLACE SAINT SULPICE

75292 PARIS CEDEX 06

01 40 46 64 04

SIE.PARIS-7E@DGFIP.FINANCES.GOUV.FR

SEULEMENT SUR RDV TLJ 8H45-12H45

Mme marciano sylvie, merci d'avoir déposé la déclaration de l'entreprise SAS NIMROD GROUP, SIREN 321 337 065.

Cet accusé de réception est délivré et signé électroniquement par l'Administration fiscale. Il établit que vous avez déposé votre déclaration aux jour et heure indiqués dans la rubrique « Date de dépôt ».

Cet accusé de réception est opposable à l'administration à condition que les informations contenues dans le cadre intitulé « Accusé de réception signé » ci-dessous soient conservées sans aucune modification.

La loi ESSOC du 10 août 2018 généralise le principe du droit à l'erreur pour les usagers de l'administration. Pour en savoir plus, rendez-vous sur impots.gouv.fr puis rubrique « Droit à l'erreur ».

ACCUSÉ DE RÉCEPTION SIGNÉ

Informations sur le document signé

Procédure : Déclaration de TVA

Formulaire principal : 3310-CA3

Annexes jointes : 3310-A

Période déclarée : 01/12/2022 au 31/12/2022

Date limite de dépôt : 23/01/2023

Numéro de dépôt : TVA-2023021-0000000126922973

Date de dépôt : 21 janvier 2023 à 12:08:37 (heure de Paris)

Désignation du soumissionnaire : SAS NIMROD GROUP

Identifiant du soumissionnaire : 321 337 065

Désignation du signataire : marciano sylvie

Synthèse des éléments déclarés : Total général de la TVA brute due sur opérations imposables et régularisations : 110766

Total de la TVA déductible : 101626

TVA nette due : 9140

Report du montant de taxes assimilées calculées sur annexe 3310A : 395

Total à payer : 9535

Signature de l'administration

Désignation : DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES - Production

(certificat n° 5062466669873980497317858386)

Signature numérique : FXppjR3TK1T1boLUuXfQH5OFm9YppRcXPeWSOURJunxFE9hchpEn6LYLBtale7AD
dj39461VhYjKpKx/Ia5E//IXcOScerJKKvW8o3PYimvNiJ0LapbqpPtrydjuuatH
O2q9HjuVvkStmrCj04g6h0geXH7Z4bTds2/70HMhgZ0bRC/VY78wYLTvZ4REilCh
h4H0deu08YLnCZ36EVqvqnPn8jAJn98kf/Fp3ypd5NXyFheHdxwQ2PwjxdSKrvjE
PEreqAenTFooM07NRD54Ysn9gBQ2F6rkr+DR2p1W8SfWmwjOVCzBqm6oReq++47e
eud/eVAfoxTQ0G2Wm0m91w==

Taxe sur la valeur ajoutée et taxes assimilées
Régime du réel normal – mini réel

A - MONTANT DES OPÉRATIONS RÉALISÉES

OPÉRATIONS TAXÉES (HT)

A1	Ventes, prestations de services	423 140
A2	Autres opérations imposables <i>Max Design 3 us4 + NAP Mo 198</i>	130 692

OPÉRATIONS NON TAXÉES

E2	Autres opérations non imposables	2 000
----	----------------------------------	-------

B - DÉCOMPTÉ DE LA TVA À PAYER

TVA BRUTE

Opérations réalisées en France Métropolitaine		Base hors taxe	Taxe due
08	Taux normal 20 %	553 832	110 766
16	Total de la TVA brute due (lignes 08 à 5B)		110 766

TVA DÉDUCTIBLE

20	Autres biens et services	40 804
22	Report du crédit apparaissant ligne 27 de la précédente déclaration	60 822
23	Total TVA déductible (lignes 19 à 2C)	101 626

TAXE À PAYER

28	TVA nette due (ligne 16 - ligne 23)	9 140
29	Taxes assimilées calculées sur annexe N° 3310-A	395
32	Total à payer (ligne 28 + ligne 29 - ligne AB) <i>N'oubliez pas de joindre le règlement correspondant</i>	9 535

Taxe sur la valeur ajoutée et taxes assimilées
Imprimé à fournir en annexe à la déclaration CA3 ou
isolément en cas de non-assujettissement à la TVA

SI VOUS ÊTES REDEVABLE DES TAXES OU REDEVANCES SUIVANTES, VEUILLEZ ACTIVER LE BOUTON
CORRESPONDANT

Redevance sanitaire ou
phytosanitaire

Taxe sur les émissions de CO2 et/ou taxe sur les émissions de polluants
atmosphériques

B - DÉCOMPTE DES TAXES ASSIMILÉES

TAXE SUR LES ÉMISSIONS DE CO2 ET/OU TAXE SUR LES ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES

	Taxe due
Nombre de véhicules relevant du nouveau dispositif d'immatriculation (depuis le 1er mars 2020)	1
117 Taxe sur les émissions de CO2 due au titre de 2022 (CGI, art. 1010)	375
118 Taxe sur les émissions de polluants atmosphériques due au titre de 2022 (CGI, art. 1010)	20
TOTAL DES LIGNES 47 À 133 (à reporter à la ligne 29 de la CA3)	Taxe due 395